

inclure dans le CC du parti unifié. Le CC a suggéré les noms suivants au jugement des organisations :

.....
Aussitôt que la majorité des organisations du RWPI aura agréé le document d'unification, la fusion sera annoncée, le CC unique formé, et le fonctionnement commun sera démarré. La conférence de fusion sera tenue en Avril 1960, à un moment qui sera communiqué plus tard.

Les organisations de districts doivent envoyer la liste de leurs membres immédiatement.

BASES DE LA FUSION

Base idéologique : 1) Acceptation des principes fondamentaux du marxisme-léninisme. 2) Rejet de toutes les doctrines de paix sociale et de révisionisme.

Base politique : 1) Le capitalisme comme système mondial est historiquement condamné. Les signes en sont aujourd'hui infailliblement évidents. Nous vivons déjà dans une époque de transition du capitalisme au socialisme. Le capitalisme mondial ne peut être définitivement vaincu que par la lutte et la victoire du prolétariat international, tributaire des lois du développement inégal du capitalisme.

2) Le destin du capitalisme indien, comme partie du capitalisme mondial, est aussi définitivement scellé, en dépit de ses tentatives de survie.

3) a - L'Etat indien est un Etat bourgeois. Aucun des problèmes fondamentaux des masses ne peut être radicalement résolu dans le cadre de l'ordre social bourgeois et de son Etat. Le changement de cet ordre social et de cet Etat bourgeois ne peut être effectué par des méthodes parlementaires "pacifiques". b) La condition fondamentale pour une solution des problèmes essentiels des masses indiennes est le remplacement de l'ordre social bourgeois par un ordre socialiste et l'organisation d'un Etat ouvrier démocratique fondé sur le rôle dirigeant de la classe ouvrière en alliance avec les masses rurales et la petite bourgeoisie des villes.

4) Le parti propose le programme de transition suivant comme tâche de première urgence du nouvel Etat ouvrier :

- I. Liquidation de tous les capitaux étrangers et retrait du Commonwealth.
- II. Nationalisation sans compensation de toutes les industries-clefs ou de base, des grandes industries de biens de consommation, des mines, des plantations, des banques et de toutes les compagnies d'assurances et institutions de crédit. Toutefois dans certaines circonstances, des indemnisations appropriées sont possibles.
- III. Monopole d'Etat du commerce extérieur et des denrées essentielles du commerce intérieur.
- IV. Contrôle ouvrier dans la production et la gestion des industries.
- V. Libération de tous les prisonniers politiques.
- VI. Abrogation des lois de répression.
- VII. Liberté de parole, de presse et de réunion.